

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt, le 5 mars à 17h30 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>30</b>	<b>2</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>27 février 2020</b>

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> <i>10/03/2020</i>
--

<b>et publication le</b> <i>10/03/2020</i>
--

**PRESENTS** : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Yvon Guillosoou – Le Croisier Joël – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Paul le Boëdec donne procuration à Madame Nolwenn Burlot  
Monsieur Georges Galardon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Création d'un dispositif d'aide au permis de conduire**

Dans le cadre de la délocalisation de la base logistique ITM LAI de Rostrenen vers la commune de Neulliac (56), environ 200 postes sur le territoire ont été supprimés. Dans ce contexte, la société ITM Logistique Alimentaire Internationale (ITM LAI) était assujettie à l'obligation de revitalisation du territoire et a signé une convention de revitalisation entre ITM LAI et l'Etat. Cette convention a défini 3 axes d'intervention au niveau du territoire dont la mise à disposition d'une aide financière spécifique, d'un montant arrêté à date, à la somme de 26 000 €, qui devait permettre de favoriser l'insertion dans l'emploi de jeunes de moins de 26 ans. Une des actions définie initialement n'ayant pas été effective, ITM LAI, en accord avec Mme la Sous-Préfète de Guingamp, et les membres du comité d'engagement (*composé notamment de Mme la Sous-Préfète de Guingamp, de représentants d'ITM LAI, du cabinet de conseil auprès d'ITM LAI (BPI Group), de l'AICB, de la DIRECCTE Côtes d'Armor, de la commune de Rostrenen et de la CCKB*), a proposé que ce montant puisse servir à favoriser le retour ou le maintien à l'emploi sur le territoire par un volet de soutien à la mobilité.

Sur les deux projets sur lesquels la CCKB a travaillé, un seul, appelé « Mobilité Permis » a été retenu par le comité d'engagement chargé d'étudier les projets susceptibles de bénéficier de ces subventions.

Le permis de conduire constituant aujourd'hui un atout incontestable pour la prise d'autonomie et l'insertion professionnelle, et celui-ci n'étant pas à la portée de toutes les bourses, c'est ce projet qu'ITM LAI a choisi de financer avec la mise en place du service par la CCKB.

Il s'agit d'apporter une aide aux jeunes du territoire qui souhaitent passer leur permis en échange de 60 heures de bénévolat dans une association locale. Le financement apporté par ITM LAI permettrait de soutenir 40 bénéficiaires minimum, avec un montant forfaitaire de 650 € par jeune.

Le public cible sont les jeunes de 16 à 25 ans, habitant la CCKB, dont le projet professionnel nécessite le permis de conduire. Les personnes bénéficiant déjà d'un CDI au moment de la

candidature, ou ayant déjà échoué au permis de conduire, ou ayant fait l'objet d'un retrait de permis de conduire, ou bénéficiant de l'aide Pole Emploi ou Conseil Départemental au permis de conduire ne pourront pas répondre au dossier de candidature.

Plusieurs sessions pourraient être programmées sur les 2 prochaines années avec une 1ère en avril 2020. Une Commission d'attribution se réunira après la date limite de dépôt des candidatures afin de sélectionner les bénéficiaires. L'âge, la motivation professionnelle pour l'obtention du permis, les revenus, ou l'originalité de l'action bénévole sont des critères de sélection.

Afin que le projet devienne effectif, le Comité d'engagement demande au Conseil Communautaire de valider le projet « Mobilité Permis » en autorisant le Président de la CCKB à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre du projet dont la convention de financement qui sera établie entre la CCKB et ITM LAI. Celle-ci permettra :

- le versement des fonds à la CCKB pour la mise en œuvre de l'action « Mobilité Permis », arrêté à date, à la somme de 26 000 €»,
- un ou plusieurs versements ultérieurs, au titre de la revitalisation ITM LAI, dans la mesure où des reliquats subsisteraient à l'échéance de la convention de revitalisation, et sous conditions que le Comité d'Engagement donne un avis favorable à l'abondement de la somme initiale par ces reliquats, au profit du projet « Permis Mobilité ».

Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,

Autorise le Président en fonction à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet dont la convention de financement entre ITM LAI et la CCKB qui utilisera et engagera les fonds conformément aux termes de ladite convention.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

